La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal MARS 2022

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0
Téléphone : **819 681-3380** • Télécopieur : **819 274-2031**
www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

POSITIONNEMENT DES BACS EN BORDURE DES ROUTES

Nous vous invitons à porter une attention particulière au positionnement de vos bacs en bordure des routes. En aucun temps (même les jours de collecte et encore moins la veille de celles-ci) vos bacs ne doivent se trouver dans l'infrastructure du chemin. En été, les impacts se font sentir sur la circulation et sur les travaux de nivellement des chemins, mais en hiver, c'est encore pire vu les opérations de déneigement et le rétrécissement de la chaussée.

Plus particulièrement en hiver, vos bacs ne devraient jamais être à moins de 1,5 mètre de la portion déneigée des chemins, et devraient s'y trouver seulement dans les heures qui précèdent la collecte. Dès que possible après celle-ci, vos bacs devraient être relocalisés sur votre terrain. Si vous êtes à l'extérieur le jour de la collecte, nous vous recommandons de demander l'aide d'un voisin ou d'un ami pour cette tâche afin d'éviter que vos bacs ne soient endommagés par les opérations de déneigement, ou de simplement les placer dans votre entrée charretière, à la distance minimale de 1,5 mètre de la portion déneigée.

Les bureaux municipaux sont dorénavant ouverts au public, en limitant le nombre de personnes à l'accueil. Si vous avez besoin de rencontrer quelqu'un, un rendez-vous doit être pris au préalable.

PAS DE SAC PLASTIQUE COMPOSTABLE DANS MON BAC BRUN

Veuillez noter qu'aucun sac plastique compostable ne doit dorénavant être mis dans le bac brun. Vous trouverez tous les détails à ce sujet un peu plus loin, à la section « urbanisme et environnement » du présent bulletin.

CONGÉ DE PÂQUES

Les bureaux municipaux seront fermés pour le congé de Pâques, les vendredi 15 avril et lundi 18 avril 2022.

Pour toute urgence municipale, vous devrez composer le 911.

SÉANCES DU CONSEIL

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal au cours des dernières séances. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1er FÉVRIER 2022

Le règlement numéro 699 portant sur la tarification pour le service de la collecte des matières résiduelles a été adopté et est entré en vigueur le 4 février dernier. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « administration », section « règlements municipaux ».

Suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2022 en décembre dernier, une résolution a été adoptée en lien avec l'imposition des taxes pour l'année 2022. Un dépliant résumant toute l'information pertinente à ce sujet, a été posté en février dernier avec les comptes de taxes municipales 2022.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Administration

Le conseiller municipal, Mark D. Goldman, a été nommé à titre de maire suppléant.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les élus ont adopté le règlement numéro 700, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de La Minerve. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « administration », section « règlements municipaux ».

La direction générale a été autorisée à prendre les mesures nécessaires pour que soient comblés les postes suivants :

- Préposé(e) aux travaux publics – poste saisonnier (été);
- Préposé(e) aux travaux publics – temps partiel régulier;
- Chauffeur – poste saisonnier (hiver);
- Commis-réception – temps partiel régulier;
- Inspecteur(trice) à l'urbanisme – temps partiel régulier.

La conseillère municipale, Ève Darmana, a été nommée comme élue supplémentaire à siéger sur le comité « vie municipale ».

Les membres du conseil municipal ont appuyé le CPE Les Petits Manitous dans leurs démarches auprès du ministère de la Famille, dans le but d'ouvrir un CPE sur le territoire de La Minerve.

Transports

Une aide financière au montant de 200 000 $ a été demandée à madame la Députée Chantale Jeannotte, afin d'entreprendre des travaux de réfection sur les chemins suivants : des Défricheurs, des Pionniers, Pépin, des Grandes-Côtes et des Quarante-Trois.

Le contrat pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux pour la saison 2022 a été octroyé à monsieur Jean-Paul Bellefleur, au montant de 9 500 $, non-taxable.

L'achat de deux autres afficheurs de vitesse radar a été autorisé, pour un montant n'excédant pas 12 600 $, plus les taxes applicables, et il a été convenu d'affecter le surplus pour défrayer cette dépense.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Le conseil municipal a accordé son appui à l'Association du lac Croche, dans leurs démarches auprès du MFFP, visant à faire diminuer les pourcentages de coupes forestières prévus au chantier Bottine, afin de protéger l'environnement, la qualité des eaux, les écosystèmes et l'aspect visuel du secteur.

Loisirs et culture

Madame Danielle Brisson a été embauchée à nouveau cette année comme préposée et responsable du bureau d'accueil touristique et de l'accueil de la réserve faunique pour la saison 2022.

Madame Victoria Leblanc a également été embauchée comme préposée au bureau d'accueil touristique pour la saison 2022.

Il a été convenu d'accepter de nouveau cette année, l'offre de « Vivaction » pour la fourniture et la gestion de sauveteurs à la plage municipale. La période ainsi couverte sera du 24 juin au 28 août 2022, tous les jours, de 10 h à 17 h. Le coût de ce contrat s'élève à la somme de 19 006,80 $, plus les taxes applicables.

Un comité de pilotage pour la politique MADA (Municipalité Amie des Aînés) a été constitué et les travaux pour l'élaboration de cette politique débuteront sous peu.

Une demande de subvention a été déposée au programme FRR de la MRC des Laurentides, pour la construction d'un abribus pour les étudiants du secondaire qui fréquentent l'école à Mont-Tremblant et qui doivent attendre leur transport près de l'école La Relève. La Municipalité contribuera dans une proportion de 20 % des coûts totaux de ce projet.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2022

Il a été convenu d'approuver une dépense de 40 360,83 $ pour les travaux d'amélioration sur le chemin des Pionniers, pour lesquels une subvention de 31 512 $ avait été accordée par le ministère des Transports, programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2022

Madame Kathryn Villeneuve a été embauchée comme responsable de la bibliothèque, suite à l'annonce du départ à la retraite de madame Louise Paquette.

L'embauche de madame Claudine Valiquette, au poste de commis-comptable, a été confirmée puisque sa période de probation a été complétée avec succès.

La direction générale a été autorisée à embaucher un artiste ainsi qu'un artificier pour les festivités de la St-Jean-Baptiste du mois de juin 2022. Les coûts pour la tenue de cet événement n'excéderont pas la somme de 9 500 $, plus les taxes applicables.

Il a été convenu d'autoriser l'achat d'une scène pour la tenue de spectacles ou événements, pour un montant n'excédant pas 20 000 $, et d'affecter le surplus 2020 pour en défrayer la dépense.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Administration

Le règlement numéro 703 relatif à la taxe environnementale a été adopté par les membres du conseil municipal et est entré en vigueur. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « administration », section « règlements municipaux ».

Il a été convenu de déposer la liste ci-après des immeubles qui seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes :

Matricule	Lot rénové
8925-28-0277	5070429
8925 49 4146	5070420
8926 72 6140	5070376
9426 58 5521	5071725
9522 56 4127	5264733
9523 75 6289	5071573 et 5071597
9624 23 3250	5071592
9725 12 4236	5071548
9825 62 5678	5071258

Madame Karine Langlois accepte de céder à la Municipalité de La Minerve, les lots numéros : 6395954, 5264197, 5558451 et 5264703, moyennant une somme de 1 500 $, plus le paiement par la Municipalité de tous les frais d'arpentage et tous les frais notariés s'y rapportant. Un de ces lots servira à aménager un endroit en bordure du chemin de l'Avocat, afin de pouvoir placer les bacs à matières résiduelles et pour les trois autres lots, il s'agit de régulariser une situation suite aux travaux de la réforme cadastrale qui fait que le chemin Isaac-Grégoire Sud empiète sur les lots appartenant à madame Langlois.

Il a été convenu de nommer madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne responsable pour la Municipalité de La Minerve, pour toutes les demandes d'accès à l'information.

Un mandat a été confié au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, pour la réalisation du maintien de l'équité salariale de la Municipalité de La Minerve. Les coûts pour l'exécution de ce mandat n'excéderont pas la somme de 12 000 $ et il a été convenu d'affecter le surplus accumulé pour en défrayer la dépense.

Suite à l'ouverture d'un poste régulier à temps partiel, soit celui de : « préposée (commis) réception », et suite à la candidature reçue suite à l'affichage à l'interne, il a été convenu de nommer madame Chantal Lapointe à ce poste.

Sécurité publique

Un avis de motion et le projet de règlement d'emprunt numéro 704, décrétant une dépense de 357 030 $ et un emprunt de 357 030 $ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements incendie, ont été déposés et étaient nécessaires afin de permettre le rachat des véhicules et équipements incendie suite à la dissolution de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL).

Suite à l'entente de services conclue avec la Ville de Mont-Tremblant, en matière de sécurité incendie, et puisque l'utilisation du feu vert clignotant n'y est pas autorisé, il a été convenu d'annuler la résolution 2021.03.068 à cet effet.

Une résolution a été adoptée afin de demander à la Sûreté du Québec d'effectuer, au cours de l'été 2022, des patrouilles nautiques fréquentes et significatives en termes de visibilité, sur les lacs de La Minerve, en priorisant les lacs munis d'une descente à bateaux sous la gestion de la Municipalité.

Transports

Monsieur Nelson Ethier a été embauché comme directeur au Service des travaux publics.

Il a été convenu d'accepter la soumission de Sel Warwick Inc. pour l'achat de 40 ballots de chlorure de calcium en flocons, au montant de 630 $ le ballot de 1000 kg, plus les taxes applicables.

Les prix soumis pour l'appel d'offres S2022-02 pour l'achat d'un camion pick-up usagé, 4 X 4, 4 portes, étaient de beaucoup supérieurs aux coûts estimés. Par conséquent, il a été convenu de refuser toutes les soumissions reçues.

Il a été convenu d'accepter la soumission de « Groupe Blastforce Canada Inc. » pour des travaux de dynamitage au garage municipal, pour un montant de 50 000 $, plus les taxes applicables.

Le contrat de lignage de rues a été octroyé à la firme « Marquage Traçage Québec », au coût de 10 400 $, plus les taxes applicables.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Suite à l'ouverture d'un poste régulier à temps partiel, soit celui de : « inspecteur(trice) municipal(e) », et suite à la candidature reçue suite à l'affichage à l'interne, il a été convenu de nommer madame Sandrine-Emmanuelle Séchaud à ce poste.

Un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement numéro 2022-701 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence de tourisme dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres, a été déposé.

Un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement numéro 2022-702 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres, a été déposé.

Loisirs et culture

Madame Sara Gagné a été embauchée à nouveau cette année au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2022, pour une durée de 9 semaines, à raison de 40 heures par semaine.

Mesdames Maxim Poirier, Jeanne Bordua et Jessica L'Heureux-Boucher ont été réembauchées cette année comme monitrices au camp de jour estival 2022, et ce, pour une durée de 8 semaines, à raison de 40 heures par semaine.

Le conseil municipal a adopté la politique familiale ainsi que le plan d'action 2022-2025 tel que présenté dans sa version finale.

Il a été convenu d'accepter la proposition de monsieur Martin Rivet, pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs, des plates-bandes, des paniers suspendus de la Municipalité, incluant le centre communautaire, le kiosque d'information touristique, la Caisse Desjardins, la bibliothèque et l'église, pour un montant de 12 995 $, non taxable.

Permis et certificats d'autorisation

Nous savons que les règlements peuvent varier d'une municipalité à l'autre, et parfois on s'y perd. Nous souhaitons donc vous rappeler les différents travaux pour lesquels des certificats d'autorisation ou permis sont requis à La Minerve :

- La rénovation ou la modification d'un quai;
- L'installation d'une clôture, d'un mur ou d'un muret;
- L'aménagement de terrain (remblai, déblai, abattage d'arbres, dynamitage, etc.);
- L'abattage d'arbres;
- Le remblai ou le déblai;
- La mise en place de tout bâtiment/construction accessoire (cabanon, abri à bois, etc.).

Même si certains de ces travaux vous semblent anodins, ils sont tous soumis à certaines spécifications aux règlements d'urbanisme. En demandant un certificat d'autorisation ou permis, vous vous assurez que votre projet respecte la réglementation en vigueur.

Plusieurs autres travaux nécessitent des permis et certificats. Pour accéder à la liste des travaux ne nécessitant pas de permis ou de certificats, vous pouvez aller sur le site de la Municipalité, sous l'onglet « services », section « urbanisme ». À la foire aux questions, vous y retrouverez en première ligne, la liste des menus travaux. Si des doutes persistent, n'hésitez pas à contacter le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Communiqué émis par la MRC des Laurentides

En date du 14 février dernier, la MRC des Laurentides a émis un communiqué informant la population que son Service de l'évaluation foncière reprenait les visites intérieures des domiciles sur le territoire. Par conséquent, les personnes ayant exécuté des travaux dans le cadre d'un permis et celles ayant fait l'acquisition d'un immeuble peuvent faire l'objet d'une visite du service de l'évaluation foncière de la MRC des Laurentides. Les périodes d'inspection sont du lundi au samedi, de 8 h à 21 h (les visites après 18 h étant sur rendez-vous seulement). Tous les inspecteurs se présentent avec une carte d'employé les identifiant.

DEMANDE DE BACS SUPPLÉMENTAIRES

Saviez-vous qu'un seul bac noir par résidence est généralement autorisé afin de réduire au maximum nos matières envoyées à l'enfouissement?

Si pour quelques rares situations un deuxième bac noir devait être assigné, sachez qu'en plus d'acquitter les frais du bac, le contribuable se verra facturer une taxe d'ordures supplémentaire. Aucun deuxième bac noir n'est autorisé sans justification et cette demande doit être soumise pour approbation. Avant d'autoriser l'ajout d'un bac noir, une démonstration à l'effet que les bacs verts et bruns sont bien utilisés, doit être faite. Dans le but d'encourager l'utilisation des bacs verts et bruns, aucuns frais annuels ne seront ajoutés au compte de taxes pour un bac additionnel de l'un ou l'autre de ceux-ci. Cependant des frais seront applicables pour l'acquisition d'un nouveau bac vert, le brun étant quant à lui gratuit.

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les documents ci-après, visant à apporter des modifications en lien avec la location court séjour, ont été déposés :

- Avis de motion et premier projet de règlement numéro 2022-701 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence de tourisme dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres;
- Avis de motion et premier projet de règlement numéro 2022-702 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres.

Par conséquent, il y aura tenue d'une assemblée publique de consultation, le **25 mars** prochain, à **10 h**, au centre communautaire, situé au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve. Les personnes désirant obtenir de l'information à ce sujet, sont invitées à participer à cette rencontre.

LOISIRS ET CULTURE

BONNE NOUVELLE !

Avec les assouplissements annoncés, nous serons en mesure d'offrir le **CAMP DE JOUR ESTIVAL 2022** à tous les jeunes de 4 à 9 ans qui souhaiteront y participer!

Les inscriptions sont ouvertes et les formulaires sont disponibles sur notre site Internet, sous l'onglet « loisirs culture », section « camp de jour ».

VIE MUNICIPALE

Assemblée générale annuelle (AGA) de « Télé-Fibre La Minerve (TFLM) »

L'assemblée générale annuelle de l'Association pour la Télédistribution & Radio La Minerve Inc. (APTR) aussi connue sous le nom de Télé-Fibre La Minerve (TFLM), se tiendra le **24 mars 2022**, à **18 h 30**, au centre communautaire de La Minerve, situé au 91, chemin des Fondateurs.

Un retour sur les réalisations de la dernière année y sera fait et des élections seront tenues pour les postes vacants au conseil d'administration.

Vous êtes donc invités à participer à cette rencontre. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

Marc Perras
Directeur de TFLM

Assemblée générale annuelle (AGA) de « Coalition Minerve »

Nous planifions actuellement notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le **23 avril** prochain, le lendemain du jour de la Terre.

Nous invitons tous les Minervois préoccupés par notre patrimoine forestier à réserver cette date.

Pour l'occasion, nous ferons le bilan de nos réalisations, nous élirons notre conseil d'administration (CA) et procéderons au tirage d'arbres fruitiers d'une valeur de 250 $.

Des informations supplémentaires seront publiées dans le prochain bulletin. Par la même occasion, nous vous tiendrons informés des résultats de notre rencontre avec notre députée madame Chantale Jeannotte.

Pierre Deschamps
président Coalition Minerve
819 274-2752

O F F R E D ' E M P L O I

PATROUILLEUR MUNICIPAL

La Minerve est une municipalité de villégiature, située à 30 minutes de Mont-Tremblant, comptant 136 lacs et accueillant plusieurs villégiateurs, particulièrement en saison estivale.

SOMMAIRE DE LA FONCTION ET DES RESPONSABILITÉS :

Sous la coordination de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement et en conformité avec les lois, règlements et politiques en vigueur, le titulaire du poste est responsable d'effectuer de la patrouille sur les lacs et aussi sur le terrain afin de s'assurer du respect de la réglementation en lien avec le lavage des embarcations et en lien avec l'environnement et l'urbanisme. Il s'agit d'un poste saisonnier devant couvrir la période de mai à octobre 2022, avec un horaire de 35 heures/semaine, établi sur 4 à 5 jours pour la période de juin à septembre et avec un horaire variable pour les mois de mai et d'octobre. À noter que certaines patrouilles seront majoritairement effectuées au cours des fins de semaine.

EXIGENCES LIÉES À LA FONCTION :

- Détenir un permis de conduire valide;
- Détenir ou s'engager à détenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance valide;
- Maîtriser l'environnement Windows;
- Être bilingue constitue un atout.

Le candidat recherché doit être un bon communicateur et un bon motivateur, il doit posséder un jugement sûr, être autonome, avoir de l'initiative, un bon esprit d'analyse et de synthèse, et un bon sens de la planification et de l'organisation du travail.

TÂCHES LIÉES À LA FONCTION :

- Vérifier les vignettes des embarcations;
- Vérifier les certificats de lavage des embarcations;
- Patrouiller les lacs à l'aide d'une embarcation fournie;
- Assurer le respect du règlement relatif au stationnement, à l'environnement (bandes riveraines, etc.) et à l'urbanisme;
- Patrouiller les parcs et espaces publics et appliquer la réglementation en vigueur;
- Rédiger les avis d'infraction et les constats d'infraction aux contrevenants;
- Rédiger des rapports journaliers en version électronique;
- Informer le supérieur de toutes anomalies constatées;
- Autres tâches connexes.

RÉMUNÉRATION:

La rémunération pour cette fonction peut varier selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel, en indiquant « POSTE PATROUILLEUR MUNICIPAL », au plus tard le **31 mars 2022**, à **12 h**, à l'adresse suivante : 6, rue Mailloux, La Minerve, QC, J0T 1T0 ou par courriel à : info@municipalite.laminerve.qc.ca

Entrée en fonction en **mai 2022**.
Notez que seuls les candidats retenus seront contactés.

N.B. *Ce poste est ouvert à la fois aux hommes et aux femmes.*

EMPLOIS ÉTÉ 2022

Les trois emplois d'été suivants restent à combler pour la saison 2022 :

PRÉPOSÉ(E) AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET À LA RÉSERVE FAUNIQUE
pour environ dix (10) heures par semaine.

PRÉPOSÉ(E) À LA BIBLIOTHÈQUE
pour environ trente-cinq (35) heures par semaine.

ANIMATEUR(TRICE) SPÉCIALISÉ(E) POUR LE CAMP DE JOUR
pour environ trente (30) heures par semaine.

Si l'un ou l'autre de ces postes vous intéresse, nous vous invitons à vous faire connaître et à nous acheminer votre curriculum vitae, soit par la poste au 6, rue Mailloux à La Minerve, QC, J0T 1S0 ou par courriel à l'adresse : info@municipalite.laminerve.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

Vous serez d'accord avec moi, nous vivons un âge particulier pour la bande dessinée québécoise. Beaucoup de styles et de genres différents, pour tous les âges, et de qualité remarquable! Les ventes sont impressionnantes et font de l'ombre aux ventes de BD hors Québec. Quand même! Mais quelles sont vos connaissances en matière de bandes dessinées québécoises? À quand remonte la première planche à bulles? Qui sont Albéric Bourgeois ou Albert Chartier? Qui est le père Ladébauche et celui d'Onésime? Michel Viau nous livre un travail remarquable dans l'histoire de la bulle au Québec, et par la bande, du Québec même! Je ne pensais pas que cette histoire était aussi riche et passionnante. Essayez, vous verrez bien! Maintenant, j'attends avec impatience le prochain tome.

Commenté dans la revue Les libraires par Shannon Desbiens, librairie Les bouquinistes

Saviez-vous que la bibliothèque continue d'enrichir sa collection de bandes dessinées adulte?

NOUVEAUTÉS BANDES DESSINÉES

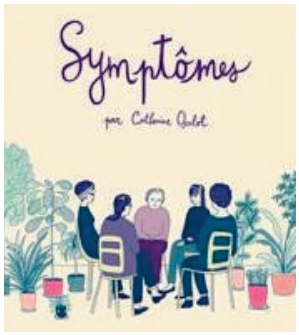

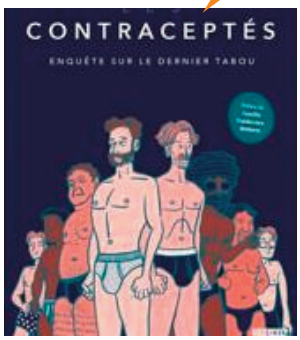

HORAIRE

Mardi et jeudi : ..... 10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : ..... 10 h à 12 h et 13 h à 19 h
Samedi : ..... 10 h à 14 h

La bibliothèque sera fermée les 15 et 16 avril 2022, pour le congé de Pâques.

NOUVELLE EXPOSITION

Madame Louise Trudel

La Minerve

QUELQUES BEAUX MOMENTS DE NOTRE SEMAINE DE RELÂCHE